

## Compte rendu réunion du conseil municipal du 3 juin 2021

---

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION :** 27/05/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :** 19

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :** 17

**PRESENTS :** Daniel Houitte, Gilles Lesage, Edith Garnier, Raymond Berthelot, Laurence Blaise (arrivée à 20 h 40), Joseph Houal, Laurence, Pilvesse, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Emeline Richard, Arnaud Lambert, Jean-Marc Renais, Philippe Chevrel, Virginie Bernard, Patricia Laurent, Franck Aubrée, Jean-Michel Marquet.

**Absents excusés :**

Erwan Josse donne pouvoir à Arnaud Lambert

Sandrine Delacroix donne pouvoir à Daniel Houitte

**Secrétaire de séance :** Gilles Lesage

**Séance ouverte à 20 h 32.**

**SESSION A HUIS-CLOS**

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
16	2	3		<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

VU l'article L2121-18 du Code Général des Collectivité Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, au regard de l'urgence sanitaire instauré par la loi du 15 février 2021 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, de limiter les regroupements de personnes dans un même lieu afin de restreindre les risques de propagation du virus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** que la session du conseil municipal se déroulera à huis-clos.

**ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021**

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
16	2	3		<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Daniel Houitte, Maire demande au conseil municipal si des observations sont à émettre sur le compte rendu de la séance du conseil municipal du 06 mai 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipale du 06 mai 2021.

**Laurence Blaise Adjointe déléguée est arrivée à 20 h 40.**

**AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – PRESENTATION DU PEDT – PHASE FINALE – AVIS**

<b>Présents</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Absent excusés</b>	<b>Absents</b>	<b>Quorum</b>
17	2	2		<b>10</b>

Exposé : Edith Garnier, Adjointe déléguée

Vu l'article L2121-29 et L2121-30 du code général des collectivités territoriales,

Le projet éducatif de territoire (PEDT) mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la commune, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs locaux.

Lors de la création des temps d'activités périscolaires en 2014, cette démarche a favorisé l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires riches et variées (culturelles, sportives et artistiques) et permis une meilleure mise en cohérence des temps de l'enfant.

Depuis le mois de mars 2021, différents temps d'échanges ont eu lieu avec les partenaires (familles, enseignants, animateurs, agents communaux).

De ces différents temps d'échanges, trois parcours éducatifs ont émergé :

- Parcours CITOYEN,
- Parcours SANTE/BIEN ETRE,
- Parcours CULTURE.

Chacun d'entre eux a un objectif principal :

Parcours citoyen : Améliorer le vivre ensemble et la mixité.

Parcours santé et bien-être : Favoriser le bien être de chacun et la connaissance de soi.

Parcours culturel : Développer la curiosité.

Après avoir entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le PEDT 2021-2024 présenté,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à le signer et à signer tout acte nécessaire

**ENVIRONNEMENT-VOIRIE – SECTEUR ZA DU TERTRE – CHEMINEMENT PIETON – CREATION –CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

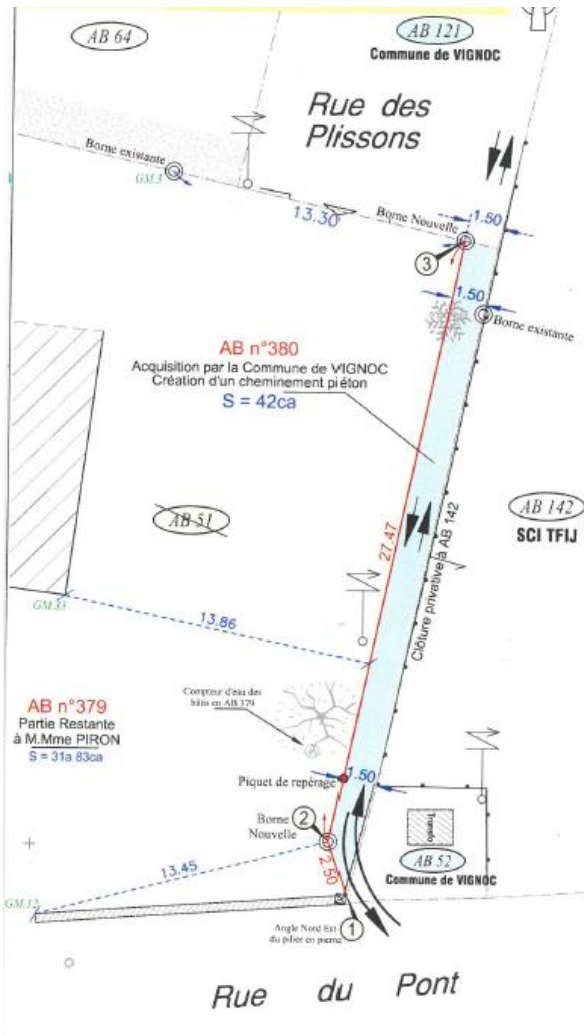
Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
17	2	2		<b>10</b>

Exposé : Raymond Berthelot, Adjoint délégué

Vu les échanges entre les consorts P. et la commune de Vignoc,

Vu l'accord des consorts P de céder gratuitement à la commune une portion de terrain située en fond de de leur parcelle (42 m2),

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser un cheminement piéton partant de la zone d'activité du tertre vers la rue du pont,



Raymond Berthelot, Adjoint délégué, propose de valider la cession gratuite de la portion de terrain d'une superficie de 42 m2 (cadastrée AB n°380).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la cession gratuite au profit de la commune,
- **DIT** que les frais de notaire, géomètre seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – ACTER**

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
17	2	2		<b>10</b>

Exposé : Daniel Houitte, Maire

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 04/06/2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, le Maire rend compte à l'assemblée de décisions prises :

#### **Décision de ne pas préempter**

Adresse du bien	Nature du bien	m2	Prix
32 allée du clos de la ruelle	terrain bâti	551	373 000 € + 12 900 € frais d'agence + frais d'acte
25 allée du clos de la ruelle	terrain bâti	270	250 000 € + frais d'acte

01/06/2021

#### **Consultations**

Objet	Lieu	Fournisseur	Montant TTC
vêtements de travail pour agents	restaurants scolaires + écoles	ACTUELVET	856,75 €
Liaison piétonne	rue du Pont/ZA du Tertre	MULTITP	5 783,04 €
Divers matériels (laser groupe électrogène, scie, télémètre...)	Atelier	FOUSSIER	1 392,34 €
Distributeur auxiliaire arrière double (tracteur)	Atelier	JARDIMAN	1 246,80 €
Réfection des joints	Préau	GUERIN -BATIMENT	17 924,35 €
Travaux aménagement de la voie	square du pré-neuf	LEHAGRE J.P	13 218 €
Aspirateur	5ème classe école maternelle	GAMA 29	254,16 €
ordinateur	Bibliothèque	JEGA SOLUTIONS	1 454,40 €
Drapeau citoyen	Mairie	ATELIER LEMEE	1 399,20 €
matériel serveur et NAS + ordinateur (accueil)	Mairie	JEGA SOLUTIONS	11 439,84 €
Parois pour les bureaux de vote	Mairie	ALTER BURO	782,16 (*) €

(\*) subvention de l'Etat (150 €\*4)

Le conseil municipal en prend ACTE.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Recyclage des masques (site du département) renseignements à prendre

HOITTE Daniel	LESAGE Gilles	GARNIER Edith	BERTHELOT Raymond	BLAISE Laurence	RENAIS Jean-Marc	HOUAL Joseph
PILVESSE Laurence	DABOUDET Nicolas	FOUGERAY Nolwenn	RICHARD Emeline	LAMBERT Arnaud	JOSSE Erwan  <b>ABSENT</b>	CHEVREL Philippe
BERNARD Virginie	LAURENT Patricia	AUBREE Franck	DELACROIX Sandrine  <b>ABSENT</b>	MARQUET Jean-Michel		